



Commune  
de  
**MAZAMET**

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le 28/04/2026

ID : 081-218101632-20260422-2026\_DEL29-DE



## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 AVRIL 2026

**2026 / 03 / 16**

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux	
EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 30
REPRESENTES	: 02
ABSENT	: 01
VOTANTS	: 32

Date de Convocation : *Mercredi 15 avril 2026*

Date d’Affichage : *Mercredi 15 avril 2026*

Secrétaire de Séance : *Séverine ARMERO*

.....  
*Étaient présents :*

FABRE Olivier, MAUREL Agnès, ASSÉMAT Christophe, ALBERT Corine, BANCAL Philippe, PÉNÉLA Wilfried, ISSA Dolorès, CÈNES Frédéric, ARMERO Séverine, CAUQUIL Fabrice, ESTRABAUD Josiane, FABRE Marie, BEZIAT Philippe, BERNARD Céline, CÈNES Alexandre, TOURNAIRE Christelle, BERBESSOU Michel, LE COZ Carole, MARTIN Christophe, GOMEZ-MONTERO Rachel, CROSES Dominique, ILISESCU Razvan, LE BOZEC Sylvie, NICOLAS Lionel, LAVAL Amandine, BRIANT Jean-Michel, BOUMELID Sonia, SENEGATS David, SÉNÉGAS Sophie, DURAND Christian.

*Était représentée :*

KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José par ARMERO Séverine.  
BAILLOT Cédric par SENEGATS David

*Était absent :*

AMALRIC André.

.....  
**OBJET : Régularisation foncière au Bousquet, cession d'une emprise non-cadastrée**

**Rapporteur : Monsieur le Maire.**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Considérant la sollicitation écrite du 6 juin 2025 par laquelle l'agence Reberga sollicitait la commune pour le compte de son client M. David ESCANDE, propriétaire de deux maisons au lieu-dit « Les Bousquet », sises n° 7 et 7bis rue du Mas, cadastrées section B, n° 137 et 138 ;

Considérant que ces deux maisons, acquises en 2002, étaient déjà réunies autour d'une terrasse carrelée et ceinte par un mur d'une surface d'environ 40 m<sup>2</sup> ;

Considérant que cette terrasse n'est pas cadastrée ;

Considérant que monsieur David ESCANDE sollicite la régularisation de cette occupation dans le cadre de la vente de ses immeubles ;

Considérant l'avis du service des domaines consulté en application des dispositions des articles L1311-9 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que cette terrasse, existante depuis plus de vingt ans n'a fait l'objet d'aucune réclamation et que chaque fond riverain peut être desservi par ailleurs ;

Considérant qu'il y a lieu d'appréhender cette surface non cadastrée comme relevant du domaine public communal ;

Considérant que cette partie du domaine public n'accueillait aucun usage public et peut être désaffecté et déclassée du domaine public ;

Considérant que cette cession n'apporte aucune modification de desserte ou de circulation et peut être exonérée de l'enquête publique prévue à l'article L141-3 du code de la voirie routière ;

DECIDE, après en avoir délibéré,

- **De constater** la désaffectation du domaine public de la partie non cadastrée objet du projet de cession ;
- **D'en prononcer** le déclassement du domaine public ;
- **De fixer** le prix de cession au montant forfaitaire de 500 € ;
- **De porter** à la charge de l'acquéreur l'ensemble des frais nécessaires à cette opération (notaire et géomètre) ;

- **D'autoriser** la cession de cette emprise au bénéfice de M. David ESCANDE ;
- **D'autoriser** monsieur le Maire à signer tout document en relation avec cette affaire.

*La délibération est adoptée à l'unanimité*

Pour extrait conforme,

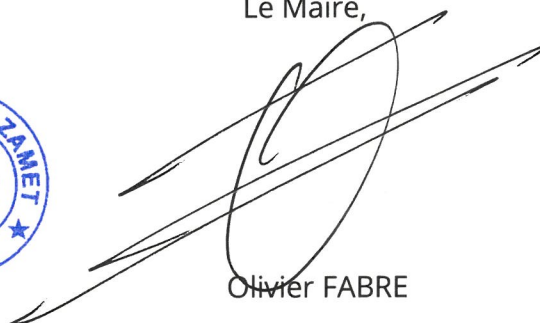
La Secrétaire de séance,



Séverine ARMERO



Le Maire,



Olivier FABRE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture  
Et certifié exécutoire le*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.*

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le 28/04/2026



ID : 081-218101632-20260422-2026\_DEL29-DE